

- | | | | |
|---|---------|-----------------------------------|------|
| • L'action sur l'emploi continue
SKF et la dignité humaine | II | • Les irradiés d'EBS
à Forbach | VI |
| • A propos des privatisations | III | • Congrès de la FIM et de la FIOM | VII |
| • Assemblée générale
à Bierville | IV et V | • Résultats d'élections | VIII |

JUILLET-AOUT 1993



MINEURS ET
MÉTALLURGISTES

UN ACTE FORT

Lorsque cet éditorial paraîtra, nous serons à la veille d'une grande première. Enfin... au moins d'une première. L'avenir nous indiquera le niveau et la portée de l'événement. Depuis plusieurs mois, les Secrétaires Généraux des Fédérations CFDT-CGC-FO-CFTC de la métallurgie (et des mines pour ce qui nous concerne) échangent à intervalles réguliers sur les grands problèmes qui se posent aujourd'hui et particulièrement sur ceux auxquels sont confrontés les salariés de nos professions.

Chacun aura compris que le problème de l'emploi est omniprésent dans ces échanges. Chacun aura compris également qu'un sujet de préoccupation peut être commun à tous mais présenter des approches très diverses pour ne pas dire contradictoires.

Animés d'une volonté d'efficacité, d'un esprit d'ouverture, d'une approche pragmatique et après avoir élargi nos échanges à nos différents exécutifs, nous considérons avoir suffisamment de matière commune pour les exprimer ensemble. C'est donc ce que nous avons décidé de faire le lundi 21 juin. Ce jour-là, nos quatre Fédérations invitent la presse pour lui faire part de nos réflexions sur la situation de l'emploi, les mesures gouvernementales et les attitudes patronales. Nous indiquerons également les exigences pour faire reculer ce véritable drame. Un acte fort donc. Un acte qui ne préjuge pas de ce que sera la suite, mais un acte qui conforte les différentes initiatives que nous avons prises depuis plusieurs mois sur l'emploi, notamment pour obtenir l'ouverture d'une négociation nationale sectorielle sur l'emploi. Un acte qui, malgré les difficultés rencontrées ici ou là, peut constituer un signe d'espoir pour des milliers de métallos qui vivent quotidiennement une division syndicale qui nuit à une action à la hauteur des enjeux.

Un frémissement qu'on peut rapprocher d'un autre signe : la progression pour la quatrième année consécutive du nombre d'adhérents à la Fédération. Résultat d'un travail collectif au quotidien dont on mesure les exigences, surtout lorsque, comme c'est le cas, il s'inscrit dans la durée.

LA PROGRESSION CONTINUE, CONTINUONS LA PROGRESSION

Pour la 4^e année consécutive, la FGMM va connaître une progression de près de 2 % (1,8 % pour être précis) du nombre de cotisations payées en 1992 par rapport à 1991.

Toutes les Unions Mines Métaux sauf une exception ont des syndicats qui progressent.

Si au niveau national, le solde de la progression est de 2 %, les 13 UMM qui progressent le font de 4,8 %.

Au total, c'est 117 syndicats de la Fédération qui se développent en 1992. Il faut noter que plus d'un quart sont maintenant en progression depuis 4 ans.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire à plusieurs reprises, la dégradation de la situation économique (restructuration, plan social, licenciement) n'a pas permis à tous de capitaliser les efforts faits en matière de syndicalisation.

Ceci dit, nous pouvons affirmer que cette année encore, ce sont plus de 2 500 salariés qui ont rejoint la CFDT.

Les 13 UMM qui progressent le plus en pourcentage :

1. Picardie + 16,83 %
2. Languedoc-Roussillon + 12,71 %
3. Champagne-Ardenne + 10,71 %
4. Lorraine + 7,20 %
5. Nord-Pas-de-Calais + 4,20 %
6. Rhône-Isère + 3,70 %
7. Basse-Normandie + 3,10 %
8. Franche-Comté + 3,10 %
9. PCL + 1,90 %
10. LYDA + 1,40 %
11. Centre + 0,90 %
12. Bourgogne + 0,50 %
13. Alsace + 0,20 %

Les progressions les plus importantes en terme de cotisations payées sont les UMM suivantes : Lorraine, Picardie, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Rhône-Isère, Franche-Comté, etc.

Nul doute que l'année 1993 se traduira par une nouvelle progression, c'est ce à quoi s'attendent toutes les structures de la FGMM.



L'action sur l'emploi continue

Après le 20 janvier, réunion de nos 150 délégués syndicaux centraux, le 3 février, journée fédérale d'action, le 2 avril 1993, manifestation de Strasbourg, toutes les équipes de la Fédération ont fait signer aux travailleurs, pendant les mois de mai et de juin, des cartes pétition qui revendentiquent l'ouverture d'une négociation nationale sectorielle avec l'UIMM. En septembre 1993, comme il l'a été annoncé à l'AG, une campagne fédérale sera lancée sur le temps de travail, afin de populariser notre conception et nos revendications. Dépassons

le seul slogan des 35 heures et visons à trouver un équilibre entre temps de travail, temps de formation, temps libre et temps pour la cessation progressive d'activité.

Deux moyens pour réussir cette campagne :

- une affiche et un dépliant avec le slogan suivant : « Le temps de l'emploi sera l'emploi du temps »;
- pour prolonger notre action sur l'emploi, commencée déjà depuis plus d'un an, un rassemblement fédéral à Paris sera organisé durant le dernier trimestre de cette année. Les militants, les élus, les adhérents de la Fédération dans les rues de Paris pour démontrer notre force et notre volonté de relever le défi de l'emploi.

SKF
SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Et la dignité humaine !

35 salariés de l'usine du groupe suédois SKF de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire) se sont vu convoquer par la direction lundi 17 mai qui leur a signifié leur licenciement immédiat, les a priés de vider leur vestiaire sur le champ et les a faits sortir de l'usine.

Ces 35 salariés avaient pris leur poste lundi matin comme tous les lundis. Un à un, ils sont venus les chercher à leur poste de travail, ils les ont conduits au bureau du chef du personnel qui leur a fait part,



Militants CFDT devant l'entrée de l'usine SKF.



Photo AVRI

lors de l'entretien qui ne pouvait être que individuel, de leur licenciement immédiat. Un à un, ils les ont faits monter dans un taxi pour les conduire à l'antenne de reclassement. Tout cela sous la surveillance constante d'agents de maîtrise qui ne les ont pas lâchés d'une semelle.

Et la direction de SKF estime qu'un entretien individuel de ce type est moins traumatisant qu'une lettre de licenciement.

Et la dignité humaine, qu'en fait-elle ?

L'effectif de SKF France est passé de 3 300 personnes en 1990 à 2346 prévus fin 1993, soit une chute de près de 1 000 personnes en trois ans.

L'usine de Saint-Cyr, pour sa part, a connu quatre plans sociaux en trois ans dont celui de 1993 qui prévoit 164 suppressions de postes dont 43 FNE et qui inaugure les

premiers licenciements secs de l'histoire de l'usine.

La méthode de licenciement, soit-disant moins traumatisante, a choqué, non seulement l'ensemble du personnel de l'usine, mais aussi l'ensemble de la population française largement informée par les médias.

Les sections syndicales CFDT de SKF, indignées par les procédés inqualifiables utilisés, se sont déclarées solidaires des salariés de Saint-Cyr en appelant l'ensemble du personnel du groupe à des débrayages de soutien.

Dans une lettre de soutien signée de tous les syndicats présents dans l'usine SKF de Fontenay, ceux-ci s'indignent des méthodes employées vis-à-vis du personnel de Saint-Cyr et leur expriment leur solidarité. Ils s'interrogent sur le crédit qu'ils peuvent encore accorder à la direction de l'entreprise dans un tel climat.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A PROPOS DES PRIVATISATIONS

Après l'annonce par le Gouvernement de sa volonté de privatiser Aérospatiale, Bull, Pechiney, Renault, SNECMA, Thomson SA, Usinor-Sacilor, la FGMM-CFDT se déclare stupéfaite de l'ampleur et de la manière employée, tant les conséquences peuvent être dramatiques en matière industrielle et sociale.

En effet, l'annonce concerne des entreprises de secteurs d'activité très divers (aéronautique, électronique et informatique, automobile, sidérurgie...), dont les situations économiques et financières sont sans commune mesure.

Pour la FGMM, outre les problèmes de calendrier, une telle démarche de privatisation provoque des interrogations et des inquiétudes fortes.

Sur le plan industriel :

– la capacité pour les repreneurs de développer une stratégie industrielle cohérente intégrant la dimension et l'intérêt national, l'aménagement du territoire, l'intégration et la participation dans une politique industrielle européenne ;

– les risques de dépeçage de tout ou partie des sociétés visées et d'abandon de pans entiers d'activité sur des critères purement financiers ou capitalistiques ;

– la capacité à préserver des intérêts vitaux à travers les secteurs liés à la défense et/ou à la haute technologie et à garantir une politique de recherche-développement.

Sur le plan social :

– ces privatisations vont conduire inévitablement à de nouvelles restructurations qui auront de lourdes conséquences sur le plan social et l'emploi.

La voie empruntée aujourd'hui par le Gouvernement s'apparente à une fuite en avant d'autant que la situation industrielle et financière de certaines de ces entreprises hypothèque lourdement la possibilité de trouver des repreneurs. Cette politique qui a déjà montré ses limites et ses dangers en Grande-Bretagne n'apporte aucune réponse au défi de l'emploi auquel nous sommes confrontés.

SOUSCRIPTION 1993

TOMBOLA GRATUITE - TIRAGE DES GROS LOTS

LE BILLET N° **488 370**

GAGNE : LA TWINGO

LE BILLET N° **411 728**

GAGNE : LE CAMÉSCOPE

LE BILLET N° **445 614**

GAGNE : LA TÉLÉVISION

LE BILLET N° **404 829**

GAGNE : LA RADIO CASSETTE LASER

LE BILLET N° **452 194**

GAGNE : LE MAGNÉTOSCOPE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS - 22-23 AVRIL 1993 - BIERVILLE

Une nouvelle approche du temps de travail par des militants mobilisés sur l'emploi

Une présentation des enjeux et des objectifs

Dans sa présentation de l'AG, Marie-Annick Garaud a rappelé le contexte international, insistant sur la guerre civile dans l'ex-Yougoslavie, la construction européenne et son manque de dimension sociale, la coopération avec la FEM et la FIOM, ainsi que le contexte national marqué par l'arrivée d'un gouvernement de droite. Dans ce contexte, elle a indiqué le rôle important que la CFDT a à jouer (rôle de critique sociale et de défense des salariés) pour devenir une force sociale incontournable en France. Dans un environnement caractérisé par le franchissement de la barre des 3 millions de chômeurs, elle a souligné les résultats déjà obtenus par la FGMM et les limites de son action.

Elle a rappelé la politique d'action de notre Fédération, votée au Congrès de Lille, qui vise à donner un cadre plus collectif à nos actions et à faire du contrat collectif un axe fort de celle-ci.

Le devoir d'ingérence est le thème général qui unifie et qualifie notre démarche, qui signifie qu'il y a aujourd'hui nécessité d'agir, nécessité d'intervenir et que nous devons, en tant qu'organisation syndicale, imposer une autre façon de faire et rompre avec les schémas classiques.

Derrière, il y a une stratégie : la demande de négociation nationale sectorielle à l'UIMM, et des objectifs revendicatifs, traduisant et répondant aux problèmes dominants de chaque branche. C'est sur ces bases que les militants de la Fédération ont développé l'action. A cette AG, ils en ont dressé le bilan et ont tracé de nouvelles perspectives d'action.

24 syndicats sont intervenus

Tous ont décrit une situation de l'emploi qui se dégradait fortement dans tous les secteurs géographiques et professionnels couverts par la FGMM.

Que ce soit dans l'automobile, l'aéronautique, la navale, l'électroménager, la sidérurgie, le nucléaire, les mines... Que ce soit en Pays de Loire, en Aquitaine, en Franche-Comté, en Languedoc-Roussillon, en Rhône-Alpes, en région parisienne...

Face à cette situation, beaucoup ont proposé des solutions, réduction du temps de travail, partage du travail, formation professionnelle, qualifications, préretraite progressive, etc.

Beaucoup ont dit leur accord sur la stratégie d'action développée et ont souligné que la mobilisation des salariés augmentait face aux plans sociaux touchant tous nos secteurs.

Débat et réflexions sur le temps de travail

Pour lancer le travail de commissions, Bernard Espel a fixé un triple objectif :

- vérifier que nous mettons bien tous les mêmes choses derrière les mêmes mots, qu'il s'agisse de partage du travail ou de réduction du temps de travail,
 - préciser la conception que nous avons de l'emploi dans la société,
 - nous mettre davantage en capacité de proposer, de mobiliser et d'agir pour l'emploi.
- Il a souligné une absence de cadre conventionnel dans les nombreux accords signés par les entreprises de la métallurgie, accords portant sur une réduction du temps de travail plus ou moins compensée pour préserver des emplois et a souhaité qu'en matière de temps de travail, nos propositions doivent intégrer la notion plus dynamique de « nouvel équilibre du temps » pour atteindre le double objectif de création d'emplois et de réponse aux aspirations des salariés.
- Suite aux travaux des commissions, les militants de la FGMM ont affirmé :
- pour qu'une réduction du temps de travail soit créatrice d'emplois, il faut qu'elle soit massive, qu'elle résulte d'une impulsion européenne et qu'elle se négocie en tenant compte des réalités,

Près de 200 secrétaires de syndicats et militants étaient réunis, les 22 et 23 avril en Assemblée générale à Bierville pour débattre de l'emploi et du temps de travail. Le dynamisme et une bonne ambiance étaient au rendez-vous et ont pleinement contribué à la réussite de cette AG.

Une AG qui a vu l'intervention de 24 syndicats et qui par un travail de commissions a permis d'avancer collectivement sur notre conception de l'emploi et du temps de travail.

Des perspectives d'action

Il revenait à Robert Bonnard de conclure cette Assemblée générale.

D'emblée, il a relevé la satisfaction contenue dans les interventions des syndicats, à

pouvoir faire référence à une impulsion, à une action fédérale. Une certaine satisfaction à pouvoir se reconnaître dans une démarche collective et d'avoir le sentiment d'appartenir à quelque chose.

Il a ensuite redit les limites d'une action trop souvent limitée à l'entreprise et a montré que la prise en charge actuelle des problèmes de l'emploi n'est pas à la hauteur du défi.

Devant ce défi, notre action sur l'emploi, développée depuis plusieurs mois, s'oppose à la manière dont on traite l'emploi aujourd'hui en France et revendique tout simplement la place que doit avoir la CFDT en tant qu'acteur social. C'est notre devoir d'ingérence.

Il souligne que cette démarche induit une pratique plus collective, une pratique de contact

avec les salariés, un message

d'espoir car nous sommes à l'offensive et non plus en position de repli sur nous-mêmes ou sur l'entreprise. Une pratique de terrain, dans une organisation qui a un idéal, des idées, des objectifs, une stratégie, des militants et des adhérents.

S'appuyant sur les débats en commissions, il définit ensuite une nouvelle approche de la réduction du temps de travail

pertinente et bénéfique pour l'emploi prenant en compte l'organisation et la structuration du hors travail. Ces formules de nouvelle utilisation ou nouvel équilibre du temps seront génératrices d'un temps de travail pour d'autres et pourquoi pas d'un temps de travail pour tous. A l'immobilisme des 35 heures, substituons la

dynamique de l'utilisation du temps, de l'emploi du temps afin que « le temps de l'emploi devienne l'emploi du temps ».

Il définit enfin les suites à donner à notre action, les enjeux sont connus, les objectifs clairs, la stratégie arrêtée, l'imagination au pouvoir, les moyens à disposition.

Cela ne dépend pas que de nous, mais cela **DÉPEND SURTOUT DE NOUS**.

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU BUREAU FÉDÉRAL DE LA FGMM

Mandats retirés..... 35 970
Votants..... 35 970

Dans le collège des syndicats

Roland Gruwe (UMM Nord) a obtenu 33 338 mandats, soit 95 % - Elu.

Emmanuel Montforte (UMM Midi-Pyrénées) a obtenu 2 526 mandats, soit 7 % - Non élu.

Christian Tessier (UMM Loire-Atlantique) a obtenu 34 120 mandats, soit 97 % - Elu.

Dans le collège des Unions Fédérales

Paul Auguste (UFSN) a obtenu 33 005 mandats, soit 93 % - Elu.

Gilles Florentin (UFM) a obtenu 30 586 mandats, soit 86 % - Elu.

François Rollinger (UFSN) a obtenu 34 573 mandats, soit 97 % - Elu.



● UMM LOIRE-ATLANTIQUE : les métallurgistes CFDT perturbent la commission paritaire territoriale de l'emploi

Mettant en pratique la campagne fédérale du devoir d'ingérence, une centaine de militants FGMM de Loire-Atlantique ont perturbé la réunion de la CPTE du 13 avril à Nantes.

La métallurgie de Loire-Atlantique connaît un taux de chômage de 13,4% avec des pointes dépassant 18% à Saint-Nazaire. La CFDT a demandé que les problèmes d'emploi soient traités d'une manière plus globale et a réclamé une réduction massive du temps de travail négociée, la récupération des horaires clandestins pour le maintien des emplois, le développement des négociations sur le temps partiel choisi.

● THOMSON : synthèse de 13 ans d'élections CE

Cette analyse des résultats de 13 ans d'élections au CE de Thomson montre une progression constante de la CFDT qui passe de 36,9% en 1981 à 43,3% en 1993.

D'autres constats sont faits dans cette analyse. Le périmètre du comité de groupe passe de 104 974 salariés dans les années 81-82 à 42 946 en 91-92. C'est le premier collège qui enregistre la plus forte baisse (- 46 189 salariés), il représentait 54,34% des effectifs et avait 16 titulaires, il n'en représente plus que 32,31% et 8 titulaires. Le deuxième collège perd 16 362 salariés, représentant 32,31% des effectifs et avait 10 sièges titulaires, il pèse aujourd'hui 40,88% pour 12 titulaires. Le troisième collège gagne 523 salariés et passe de 13,35% et 4 titulaires en 81-82 à 33,84% et 10 titulaires en 91-92.

En ce qui concerne le taux de participation, il reste stable dans les deux premiers collèges et diminue fortement depuis 82-83 dans le troisième. Il se situe autour de 70% dans le premier, entre 63 et 65% dans le deuxième, était aux alentours de 55% en 81-82 pour atteindre 44% en 89-90 et remonter à 50,5% en 91-92 dans le troisième.

Le poids des organisations syndicales varie sensiblement.

Outre la progression de la CFDT et celle de la CGC qui passe de 9% à 17,76%, on assiste à une chute forte et constante de la CGT qui perd plus de 14 points en 13 ans et à une marginalisation de la CFTC et de FO.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

LES IRRADIÉS D'EBS A FORBACH, PLUS JAMAIS ÇA

Le 19 avril 1993 s'est ouvert devant le Tribunal correctionnel de Sarreguemines le procès des dirigeants de EBS Forbach responsables de l'irradiation de trois travailleurs. La CFDT partie civile assure la défense des salariés.

Indépendamment de la décision judiciaire, il est important pour la FGMM de poser les questions : comment une telle situation a pu avoir lieu ? Quelles actions mettre en œuvre pour que de tels faits ne se reproduisent plus ?

Dans le cas de EBS Forbach, 27 délits ont été relevés par le contrôleur du travail sur des manquements importants aux dispositions légales ou réglementaires. La CFDT dénonce depuis longtemps le fait que ces réglementations ne sont pas respectées par les employeurs et l'absence d'une véritable politique de prévention des risques professionnels dans de nombreuses entreprises.

C'est ainsi que les travailleurs irradiés étaient des

travailleurs intérimaires qui n'ont reçu aucune information sur les risques encourus, employés à tâches permanentes sur une machine émettant des rayonnements. En fait, ils effectuaient la maintenance d'une machine à risques, risques qu'ils étaient loin de soupçonner.

La conjonction de ces deux éléments – non respect de la réglementation - mépris de travailleurs - ont été suffisants pour conduire inévitablement les salariés à l'accident.

Pour la CFDT, la prévention reste une priorité d'action. C'est

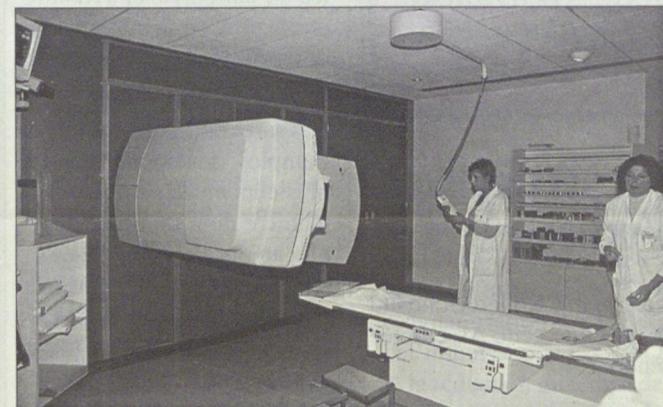
pourquoi toutes les responsabilités doivent être identifiées et les coupables condamnés.

Il convient de savoir comment une entreprise peut s'installer, et produire dans des conditions extrêmes pratiquement à l'insu de tout le monde. La sécurité des salariés des entreprises d'intérim doit être renforcée par la formation et l'information, car ce sont eux qui dans les entreprises payent le plus lourd tribu en matière d'accident du travail.

Un tel scandale ne doit pas se reproduire, la santé des travailleurs ne doit pas être sacrifiée au profit de la rentabilité.

Dans nos entreprises, les militants CFDT doivent veiller aussi à la prévention des risques et aux prescriptions légales ou réglementaires.

Plus jamais ça.



PRÉVOYANCE : UN ACCORD DANS LE SECTEUR DES JEUX-JOUETS

Un accord collectif qui, outre les avantages qu'il procure aux salariés de la branche, crée un conseil paritaire de surveillance auquel participent des représentants des salariés.

L'accord de prévoyance de la branche des jeux-jouets qui couvre 11 000 salariés est un nouvel exemple qui concrétise la démarche de la FGMM sur le contrat collectif. Il permet de garantir désormais le maintien du salaire du 75^e au 1 095^e jour de maladie et institue une rente incapacité et un capital décès représentant 100% du salaire annuel brut. Il prévoit aussi une rente éducation, variable en fonction

du nombre et de l'âge des enfants, et une rente au conjoint survivant d'un montant égal à 10% du salaire annuel brut.

La cotisation globale, répartie équitablement entre employeurs et salariés, est fixée pour les non-cadres à 1,31% des salaires bruts. Les organisations signataires ont confié à l'AGRR-Prévoyance la gestion des garanties de l'accord.

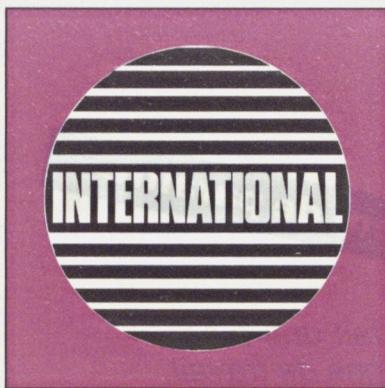
L'accord crée un Conseil Paritaire de Surveillance composé de :

– un représentant titulaire et un suppléant désignés par chaque organisation syndicale signataire,

– un nombre égal de représentants des organismes employeurs.

Il se réunit une fois par an et a pour objet de représenter l'AGRR-Prévoyance auprès de diverses structures de la profession, de contribuer au développement de la prévoyance et de participer par tout moyen à l'information des personnes intéressées, etc.

Par ailleurs, il a compétence pour traiter et examiner toute question relative au fonctionnement du régime de prévoyance. Ses frais de fonctionnement (hébergement, déplacement, repas) seront remboursés par l'AGRR-Prévoyance. Un « exemple » à suivre...



47^e CONGRÈS DE LA FIM LE PREMIER POUR LES MINEURS DE LA FGMM

Le dernier congrès de la Fédération Internationale des Mineurs (FIM) s'est tenu du 14 au 15 mai à Budapest. La FIM compte 4 millions d'adhérents dans 56 pays et pour 66 organisations. Environ 200 délégués ont participé activement aux travaux de ce congrès.

La délégation CFDT était composée de Robert Bonnand, Secrétaire Général de la FGMM, Jean-Pierre Klapuch, Secrétaire Général de l'Union Fédérale des Mineurs, Dominique Courtés de Gardanne, Gilles Florentin et Philippe Clémence de la Lorraine. C'est le premier congrès auquel assistait la FGMM puisque nous n'avons adhéré à la FIM qu'en 1991. Les interventions et les débats ont porté sur l'activité des quatre dernières années, le rapport d'activité ayant été adopté à la quasi-unanimité. Il y a eu

quatre autres rapports qui ont été discutés et adoptés à l'unanimité, le rapport financier, un rapport sur la politique énergétique en Europe Centrale et de l'Est, un sur l'environnement, les ressources minérales et les marchés internationaux, ainsi qu'une résolution sur l'avenir de la FIM. Le congrès a décidé, au vu de la récession quasi-générale dans les mines, de se regrouper, au niveau mondial, avec l'Internationale de la Chimie.

En ce qui concerne les organisations internationales des mineurs, la France est représentée par FO au comité exécutif de la FIM et par la CFDT à celui de la FME (Fédération des Mineurs d'Europe). Le Secrétaire Général sortant, Peter Michalzik, a été reconduit dans ses fonctions, ainsi qu'Anders Stendhalen en tant que président.

CONGRÈS FIOM : LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE

Les organisations, représentant 18 millions de métallurgistes dans le monde se sont réunies à Zurich du 13 au 18 juin pour le congrès mondial de la Fédération Internationale des Organisations des Travailleurs de la Métallurgie, fondée 100 ans plus tôt dans la même ville.

Avec comme mot d'ordre « 100 ans de solidarité - Forgeons l'avenir », les délégués ont débattu et adopté des orientations et un programme d'action définissant les grandes lignes des activités syndicales internationales de la FIOM jusqu'à la fin du siècle.

Paradoxe à ce congrès anniversaire, qu'à l'heure où les experts répètent à l'envi que le syndicalisme est dans une phase décroissante irréversible, la FIOM peut afficher la hausse du nombre de ses adhérents, la plus importante de son histoire.

Ce résultat est dû à l'affiliation des organisations des métallurgistes de l'Europe de l'Est mais aussi à des syndicats de la métallurgie comme celui de la CUT au

Brésil, des CCOO en Espagne.

Ces nouvelles adhésions ont, bien sûr, des exigences notamment quand il s'agit de mettre en œuvre des programmes de formation syndicale particulièrement pour les pays de l'Est ou en développement.

Parmi les questions importantes débattues, il faut parler des problèmes liés à la délocalisation des productions majoritairement en Asie mais aussi des changements dans le monde du travail marqués par la croissance des travailleurs non manuels, des contrats à durée déterminée ou du temps partiel et de celle du nombre de femmes dans la métallurgie. De fortes préoccupations existent sur l'environnement, les industries d'armement, l'écart qui se creuse en matière de temps de travail entre les différentes régions du monde...

Le congrès a lancé un appel en faveur d'une clause sociale au GATT ainsi que pour une défense plus résolue des droits des travailleurs au plan de la politique internationale et des institutions internationales chargées d'exécuter une telle politique.

Fête, débats, échanges, solidarité, détermination auront été les maîtres mots de ce congrès d'anniversaire.

Sans oublier notre fierté à voir le talent de Jean-Claude Hug reconnu par la FIOM et à travers le monde par de nombreux métallurgistes.

Pour marquer le centième anniversaire, une sculpture, imaginée et créée par Jean-Claude, est désormais installée devant le siège de la FIOM à Genève



Photo AVRIL
La sculpture « SOLIDARITÉ INTERNATIONALE » avant son départ de l'usine de Caen près d'Evreux pour Genève

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

■ UMM ALSACE

Mines de potasse d'Alsace : élections Commissions Paritaires 1993

Avec 803 voix, soit 34,5 % des suffrages exprimés et une progression de 3,5 points, la CFDT devient la première organisation syndicale du bassin potassique. Sa progression se réalise aux dépens de la CGT qui perd près de 8 points.

■ UMM FRANCHE-COMTÉ

ECIA Audincourt : élections DP 1993

Avec 396 voix sur 1 014 au premier et 168 voix au second collège, la CFDT obtient 38,9 % des suffrages exprimés, tous collèges confondus et reste la première organisation syndicale de l'entreprise malgré l'intégration de l'établissement de Pont-de-Gland, établissement où la CFDT n'était pas encore implantée.

■ UMM PICARDIE

UNELEC Saint-Quentin : élections DP 1993

Avec 60,3 % des suffrages exprimés et 4 élus sur 6, la CFDT réitère son succès de l'an passé et demeure la première organisation syndicale tous collèges confondus.

■ UMM LYDA

Sidérurgie : élections Administrateurs salariés 1993

Avec 446 suffrages exprimés sur 1 024, soit 43,6 %, la CFDT, tous collèges confondus, est nettement la première organisation syndicale dans la sidérurgie de la Loire.

■ UMM AIN - DEUX-SAVOIE

Pernat Emile à Marnaz : élections DP 1993

La CFDT présentait pour la première fois des candidats au premier collège dans cette entreprise de décolletage, après la création d'une section. Sur 161 inscrits, 125 votants et 77 exprimés, la CFDT, seule organisation représentée, obtient 73 voix et 4 élus.

■ BULL SA

Elections aux CE : résultats consolidés

Dans tous les établissements de Bull, la CFDT pour les élections CE de 1990 à mars 1993 obtient tous collèges confondus, 4 229 suffrages pour 15 202 inscrits et 8 091 exprimés, soit 53,2 %. Elle obtient 19 sièges titulaires et suppléants sur 32, 2 sur 6 au premier, 9 sur 11 au deuxième et 8 sur 15 au troisième collège.

GUIDE DE L'ÉLU CHSCT

Vient de paraître

L'extension du rôle du CHSCT en fait une pièce maîtresse pour l'action sur les conditions de travail. Encore faut-il bien savoir ce qu'il représente, qui en sont **les acteurs**, quels sont **ses missions** et **ses moyens d'action**.

Dix ans après la mise en place des CHSCT, il reste encore du chemin à parcourir pour faire reconnaître le droit des salariés à la santé et à la sécurité dans le travail. Pourtant, les choses avancent, des élus se forment, réalisent des outils d'analyse, les mettent en œuvre et agissent dans les entreprises.

Cette nouvelle édition du guide de l'élu CHSCT mise à jour en mars 93 vient à point nommé pour proposer **un état complet de la réglementation, des pratiques et ce qu'il conviendrait de faire évoluer**.

A la fois **manuel de référence et outil d'analyse**, ce guide s'adresse aux élus, mais aussi à tous ceux qu'intéressent les questions de sécurité et de conditions de travail.



Cet ouvrage
est en vente
dans les Unions
Mines Métaux.

ATTENTION !
Nouvelle édition
revue et augmentée.
Toute la nouvelle
réglementation
avec les derniers textes
(mars 93).

Cette nouvelle édition a été revue par Pascal Etienne, délégué général de l'INPACT.